

**AVIS DE COURSE**  
**VOILE RADIOCOMMANDEE 2021-2024**

*Championnat de Ligue PDL VRC CL 1m*  
*CAP Voile*  
*GRADE 5B*  
*20/03/2022*

*CAP Sports et Nature – 1 route du Lac 44450 Saint Julien de Concelles*

*La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

**1 REGLES**

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.6 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 Règles modifiées :  
La RCV E2.1(c) est supprimée

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale sur le tableau officiel.

**3 COMMUNICATION**

Le tableau officiel sera affiché au CAP Nature à l'extérieur du bâtiment.

**4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe IOM
- 4.2 Les concurrents admissibles – membres de l'association de classe correspondante – peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne : [INSCRIPTION](#) au plus tard le 18/03/2022.

**4.3 Accès au site de la compétition et participation :**

Les règles sanitaires en vigueur le jour de la régata devront être respectées

a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour les mineurs

## **5. DROITS A PAYER**

**5.1** Les droits requis sont les suivants : 10 euros

## **6. REPARTITION DES FLOTTES**

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 10h15 à partir du dernier classement des coureurs disponible.

## **7. PUBLICITE**

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## **8. PROGRAMME**

**8.1** Confirmation d'inscription :

Le 20/03/2022 de 9h00 à 10h15 .

**8.2** Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle : Non

**8.3** Courses de 10h30 à 16h30

**8.4** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30.

## **9. SYSTEME DE PENALITE**

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » s'appliquera.

## **10. CLASSEMENT**

3 courses devront être validées pour valider la compétition.

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées 1 retiré  
A partir de 8 courses validées 2 retirés  
A partir de 16 courses validées 3 retirés  
A partir de 24 courses validées 4 retirés  
Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

## 11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

## 12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : une coupe sera délivrée aux 3 premiers

## 13. PROTECTION DES DONNÉES

**13.1 Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Philippe GUICHARD

[ghd.guichard@free.fr](mailto:ghd.guichard@free.fr)

06 07 49 06 85